

SEANCE DU 30 MARS 2014

Convocation du
25 mars 2014

A 11 heures 00

L'an deux mil quatorze, le trente du mois de mars à onze heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de La Fontenelle.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

1	M. Raymond HALAIS	9	M. Christian BAUDRY
2	Mme Laurence TIREL	10	M. Henri AVRIL
3	Mme Anne-Marie MENARD	11	Mme Sandrine QUINTIN
4	Mme Mathilde DERoyANT	12	M. Etienne GUICHARD
5	M. Nicolas LEMOULAND	13	Mme Rose-Marie BAUDRY
6	M. Loïc PORCHER	14	M. Philippe GERMAIN
7	M. Jean GILLIERS	15	M. André PEPIN
8	M. Jean-Claude LEBELTEL		

1- INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe GERMAIN, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur Nicolas LEMOULAND a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L2121-15 du CGCT).

2- ELECTION DU MAIRE :

2-1- Présidence de l'assemblée :

Monsieur Henri AVRIL, plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée (art L2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2-2- Constitution du bureau :

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Christian BAUDRY et Madame Anne-Marie MENARD.

2-3- Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2-4- Résultats du premier tour de scrutin :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral)	2
d- Nombre de suffrages exprimés (b-c)	13
e- Majorité absolue	7

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Philippe GERMAIN	13	Treize

Monsieur Philippe GERMAIN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

3- ELECTION DES ADJOINTS :

Sous la présidence de Monsieur Philippe GERMAIN élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art L 2122-4, L 2122-7 et L 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L2122-1 et L2122-2 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé, à l'unanimité, à 3 le nombre des adjoints au maire de la commune.

3-1- Election du premier adjoint :

3-1-1- Résultats du premier tour du scrutin :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral)	3
d- Nombre de suffrages exprimés (b-c)	12
e- Majorité absolue	7

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Etienne GUICHARD	12	Douze

Monsieur Etienne GUICHARD a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

3-2- Election du deuxième adjoint :

3-2-1- Résultat du premier tour de scrutin :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral)	4
d- Nombre de suffrages exprimés (b-c)	11
e- Majorité absolue	6

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Claude LEBELTEL	11	Onze

Monsieur Jean-Claude LEBELTEL a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

3-3- Election du troisième adjoint :

3-3-1- Résultat du premier tour de scrutin :

a- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art L66 du code électoral)	4
d- Nombre de suffrages exprimés (b-c)	11
e- Majorité absolue	6

Noms et prénoms des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Loïc PORCHER	11	Onze

Monsieur Loïc PORCHER a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

VIE MUNICIPALE : Installation des conseillers municipaux

VIE MUNICIPALE : Election du Maire

VIE MUNICIPALE : Election des Adjoints

Philippe GERMAIN		Nicolas LEMOULAND	
Etienne GUICHARD		Jean GILLIERS	
Jean-Claude LEBELTEL		Christian BAUDRY	
Loïc PORCHER		Henri AVRIL	
Raymond HALAIS		Sandrine QUINTIN	
Laurence TIREL		Rose-Marie BAUDRY	
Anne-Marie MENARD		André PÉPIN	
Mathilde DERoyANT			